

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 FÉVRIER 2016

Les membres fondateurs de l'association « Les Jours Heureux Le Pacte » se sont réunis en Assemblée Constitutive le 23 février 2016 au 23 rue Dagorno à Paris.

L'Assemblée désigne Yvan Richard en qualité de président de séance, et Estelle Kleffert est qualifiée de secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour. Le débat s'ouvre. Plus personne ne demandant la parole, il est mis au vote les différents points à l'ordre du jour.

L'assemblée adopte article par article les statuts de l'association. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le premier Conseil d'Administration est ainsi constitué :

Alexia Falavel, de nationalité française, demeurant au 115 Avenue de Clichy 75017 Paris, ayant le statut de comédienne, est élue co-présidente à l'unanimité.

Estelle Kleffert, de nationalité française, demeurant au 157 rue de Charonne 75011 Paris, ayant le statut de directrice d'association, est élue co-présidente à l'unanimité.

Fanny Charrasse, de nationalité française, demeurant au 38b rue Gutenberg, ayant le statut de doctorante en sociologie, est élue co-présidente à l'unanimité.

Gilles Vanderpooten, de nationalité française, demeurant au 11 Rue Bayen 75017 Paris, ayant le statut de directeur d'association, est élu co-président à l'unanimité.

Martin Rieussec-Fournier, de nationalité française, demeurant au 7 Résidence Justice Place Mendioudou 64400 Oloron Saint Marie, ayant le statut d'ostéopathe, est élu co-président à l'unanimité.

Timothée Elkihel, de nationalité française, demeurant au 22 bis rue de la Réunion 75020 Paris, ayant le statut de consultant, est élu co-président à l'unanimité.

Yvan Richard, de nationalité française, demeurant au 115 Avenue de Clichy 75017 Paris, ayant le statut de comédien, est élu co-président à l'unanimité.

Alexia Falavel, Estelle Kleffert, Fanny Charrasse, Gilles Vanderpooten, Martin Rieussec-Fournier, Timothée Elkihel et Yvan Richard déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Yvan Richard et Estelle Kleffert à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Estelle Kleffert et Alexia Falavel à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour l'ouverture d'un compte bancaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De l'Assemblée Constitutive il a été dressé le présent procès verbal.
Il est signé par le Co-Président et la Co-Présidente.

A Paris, le 23 février 2016

Le Co-Président, Yvan Richard,

La Co-Présidente, Estelle Kleffert,

